

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 20 juin 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 200 000 € : Mandat simple : 10 % / Mandat exclusif : 9 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 3 000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 000 € : Mandat simple : 7 % / Mandat exclusif : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Avis de valeur : 180 € TTC pour un appartement ou un lot annexe en copropriété / 360 € TTC pour les autres biens.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Terrain / Bien à rénover / Fonds de commerce / Cession de bail / Viager / Immeuble entier

Mandat simple	Mandat exclusif
10 % TTC du prix de vente	9 % TTC du prix de vente

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Offerts dans le cadre d'un mandat de gestion ou 3 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ET AUTRES

	Honoraires mandat simple	Honoraires mandat exclusif
Part bailleur	15 % TTC du loyer annuel hors charges	10 % TTC du loyer annuel hors charges
Part preneur	15 % TTC du loyer annuel hors charges	10 % TTC du loyer annuel hors charges

Société LE LYS IMMOBILIER, EURL au capital de 1 000 € - Siège social : CANNES, 7 rue Jean JAURES - RCS CANNES n° 832 340 624 - Carte professionnelle Transaction sans détention de fonds n° CPI06052017000021761 délivrée par la CCI NICE - COTE D'AZUR

Garant : GALIAN, PARIS (75008), 89 rue de la BOETIE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 20 juin 2024

GESTION LOCATIVE

Formule	Classique : 7,8% TTC (6,5% HT)	Premium 9,6% TTC (8% HT)
Quittancement	Inclus	Inclus
Encaissement des loyers	Inclus	Inclus
Relances des locataires	Inclus	Inclus
Traitement des fournisseurs	Inclus	Inclus
Compte rendu de gestion mensuel	Inclus	Inclus
Règlement propriétaire	Inclus	Inclus
Régularisation des charges	Inclus	Inclus
Paieement des charges au syndic	Non compris	Inclus
Aide à la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC	Inclus
Ouverture dossier sinistre	180 € TTC	Inclus
Ouverture dossier avocat	360 € TTC	Inclus
Honoraires de négociation et d'entremise	3% TTC du loyer annuel	Inclus
Vacation horaire	80 € TTC / heure	50 € TTC / heure
Garantie des Loyers Impayés	2,5% TTC	2,5% TTC

LOCATION SAISONNIERE ET DE CONGRES

Prestations	A la carte	Gestion classique : 25% TTC des encaissements
Remise des clefs	50 € TTC	Inclus
Cadeau d'accueil	25 à 65 € TTC	Inclus
Prise de photos	50 à 300 € TTC	A la charge du locataire
Gestion des réservations	150 € / client	Inclus
Entretien jardin / piscine / divers	25 % du montant du devis	25 % du montant du devis
Ménage	2,10 € TTC / m ²	Ménage de fin de séjour à la charge du locataire
Location de linge	30 € TTC / personne	A la charge du locataire
Vacation horaire	80 € TTC / heure	50 € TTC / heure

Société LE LYS IMMOBILIER, EURL au capital de 1 000,00 € - Siège social : CANNES (06400), 7 rue Jean JAURES - RCS CANNES n° 832 340 624 - Carte professionnelle gestion immobilière n° CPI06052017000021761 délivrée par la CCI de NICE COTE D'AZUR.

Garant : GALIAN, PARIS (75008), 89 rue de la BOETIE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.